

SNUipp CONSEIL NATIONAL 17 et 18 Mai 2011

Extrait du texte action

Livret personnel de Compétences

Le livret de compétences arrive dans un contexte où la politique et les outils d'évaluations ont subi des transformations importantes. Celles-ci sont concomitantes à la mise en oeuvre d'une politique éducative normative et utilitariste qui accroît les inégalités scolaires, liées aux inégalités sociales qui s'accompagne de l'accentuation d'un pilotage par les résultats, de la mise en place d'un socle commun contesté, de projets de nouveaux modes d'évaluation des personnels. Le rôle joué par les évaluations dans le parcours scolaire en a été largement bouleversé.

Sur le plan professionnel, le LPC pose également de nombreux problèmes : incohérences avec les programmes, intérêt pédagogique de certains items contestable, ambiguïté sur la notion de compétences, validation impossible de certaines compétences, remise en cause de la dimension réflexive de notre métier, notion utilitariste s'appuyant sur le socle.

Cet outil imposé « d'en haut » vient se télescoper avec les livrets scolaires élaborés par les conseils des maîtres amenant une surcharge de travail. Les enseignants n'ont été qu'exceptionnellement consultés, et associés à la construction de ce livret.

Il faut revenir à des principes sérieux, simples et lisibles en matière d'évaluation des élèves et de communication avec les parents.

Il ne s'agit pas de classer, ni de sélectionner les élèves mais de les aider à apprécier leurs acquis et à progresser. Le SNUipp-FSU invite les enseignants à avoir une approche collégiale en faisant prévaloir leur professionnalisme et en usant de leur liberté pédagogique. Partout, le SNUipp-FSU doit initier des réunions locales avec les enseignants et assurer l'information complète sur ce sujet. Il est urgent de les impliquer dans les décisions des actions et de continuer de recueillir leur appréciation.

Au regard de ces éléments, il appelle les équipes enseignantes à ne pas remplir ce Livret Personnel de Compétences et demande l'ouverture de discussions pour des outils d'évaluation et d'informations aux familles utiles à la réussite des élèves. Il s'appuie sur les collègues et les réalités locales.

Un suivi de la consigne et de la mobilisation, avec comptage, sera mis en place afin d'en faire un bilan.

Une motion sera proposée aux conseils des maîtres pour être massivement renvoyée à l'administration. Une information aux familles par le biais d'une lettre complètera le dispositif.

De même, un modèle d'intervention au CT sera proposé aux sections départementales pour qu'elles interviennent dans les instances paritaires.

Le SNUipp-FSU continuera son intervention auprès du ministère pour exiger une remise à plat des outils d'évaluation (livrets, dossier scolaire, bulletin aux parents ...)

En Segpa-EREA, un décret et un arrêté de juillet 2010 ont réorganisé le CFG, en conditionnant son obtention par la validation du LPC (palier 2). La mise en oeuvre de ce nouveau CFG s'est faite dans l'impréparation générale, de manière disparate, souvent improvisée, le SNUipp-FSU rappelle son attachement à la valeur du CFG

comme diplôme national. Il propose aux enseignants de Segpa-EREA de débattre sur les conditions de validation du CFG en lien avec le LPC et demande la possibilité de revenir aux conditions de validation des années antérieures pour la session 2011 du CFG.

Fichiers et applications

Les fichiers et applications concernant les élèves et les personnels se développent dans l'éducation nationale sans concertation, sans information préalable.

Le SNUipp-FSU s'oppose à toute centralisation des fichiers de données à caractère personnel concernant les élèves.

Il proposera aux organisations partenaires la poursuite de l'action pour la création d'un observatoire national des fichiers et applications de l'éducation nationale et sa traduction par une lettre à destination des familles allant dans ce sens afin de les sensibiliser.

Le SNUipp-FSU poursuivra l'élaboration de fiches de présentation des applications, ses interventions au près du ministère et de la CNIL sur leur indispensable transparence et contrôle.

Au delà des aspects éthiques, les applications Affelnet et LPC numérique, présentées comme outils de modernisation, se traduiraient en fait par une surcharge de travail pour les directeurs (trices) d'école. Cette dimension doit être intégrée dans nos initiatives sur la direction d'école.

Le LPC numérique prévue à la rentrée 2011 implique de notre part une vigilance toute particulière concernant les enjeux et les conséquences qu'il faut appréhender dans leur ensemble au cours de l'année scolaire à venir.